

AVIS DE COURSE
Interligue HC 16, SL 16, SL15.5, TYKA, INC

Coupe du printemps

20 et 21 Mars 2010

Hardelot

CN Hardelot

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux des classes HC16, SL16, SL15.5 et TYKA (4 bateaux minimum pour valider une classe, si moins le calcul au rating sera appliqué).
- 3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au CN Hardelot au plus tard le 19/03/10 à 10h00.
- 3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformitéLes concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les frais d'inscription requis sont de 20 euros par bateau

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription :

Le 20/03/2010 de 10h00 à 14h30

5.2. Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
20/03	14h30
21/03	10h00

En raison des élections, aucun départ ne pourra être lancé après 14h30 le dimanche 21 mars

6. JAUGE

Les opérations préalables de jauge ne seront pas applicables.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- Distribuées à la confirmation des inscriptions
- Affichées au Club House.

8. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type banane.

9. SYSTEME DE PENALITE

Pour les catamarans, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10. CLASSEMENT

10.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 3

10.2. Le système de classement utilisé est le Système de Points a Minima de l'Annexe A.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

13. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le CNH au 03 21 91 80 30 ou par mail : hervieu.arnaud29@gmail.com

Office du Tourisme : www.hardelot.info ou 03 21 83 51 02